

Chargé(e) à la réglementation - Liste d'admissibilité

Service :	Tous
Division ou Section :	Tous
Numéro de concours :	INT-BLC-2018-055
Nature d'emploi :	Selon les besoins
Nombre de postes :	1
Date de fermeture (jj/mm/aaaa) :	24/05/2018
Lieu de travail :	Tous les secteurs de la Ville de Gatineau
N° de référence :	J0518-0508

Vous avez le goût d'un travail satisfaisant et qui offre des défis à votre mesure? La Ville de Gatineau est l'endroit par excellence où travailler, de par la diversité des emplois et les nombreuses opportunités de carrière que l'on y retrouve. Le dynamisme et le bien-être des 3500 employés sont au coeur des préoccupations de la Ville.

Cette dernière s'est d'ailleurs dotée de valeurs qui sous-tendent les choix, les décisions et les actions des personnes qui y travaillent : Respect, Approche client, Leadership visionnaire, Engagement, Bien-être et Éthique et justice. Gatineau est la quatrième ville en importance au Québec avec une population de près de 285 000 habitants.

Résumé des fonctions

À ce titre, le chargé à la réglementation assure la production et le suivi des dossiers reliés à la réglementation en matière d'urbanisme; analyse les requêtes d'amendement à la réglementation, propose des recommandations sur l'opportunité de modifier ou non la réglementation, fait des propositions sur la rédaction des nouvelles dispositions réglementaires et présente les dossiers d'analyse aux différentes divisions du Module et aux comités et commissions relevant du Module; assure la rédaction des projets d'amendements et effectue les recherches sur des thèmes précis et des analyses comparatives; est appelé à participer et organiser des consultations publiques avec des groupes de citoyens et promoteurs sur différents thèmes réglementaires ainsi que les consultations publiques régies par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme; accomplit toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur.

Qualifications et exigences

- Posséder un baccalauréat en urbanisme.
- Posséder un minimum de trois années d'expérience dans le domaine des tâches.
- Être membre ou admissible à l'Ordre des urbanistes du Québec.
- Posséder un permis de conduire valide.
- Démontrer une bonne capacité cognitive.
- Être apte à résoudre les problèmes.
- Posséder de bonnes habiletés en communications interpersonnelles.
- Posséder des habiletés techniques ou professionnelles.
- Avoir de la rigueur.
- Faire preuve d'autonomie.
- Être organisé.

- Être orienté vers la clientèle.

Horaire de travail

35 heures/semaine (Réf. : article 24.01 a) de la convention collective des cols blancs).

Salaire

Taux horaire de 35.47 \$ à 44.34 \$, selon la classe 11.

Inscription

À tous les employés cols blancs de la Ville de Gatineau. Pour les postes permanents, la priorité est donnée aux salariés permanents, aux salariés à l'essai et aux salariés temporaires en vertu des paragraphes 10.06 e) à g) de la convention collective des cols blancs.

Cette liste servira à combler un ou des postes permanents et des affectations temporaires.

Les employés de la Ville de Gatineau intéressés à cet emploi doivent faire parvenir leur candidature avant 23 h 59 le 24 mai 2018 par le biais de l'intranet en sélectionnant l'option "Offre d'emploi à l'interne" puis en complétant votre profil dans la section "Mon profil" et en appuyant sur "Postulez maintenant" au bas de l'affichage.

Une copie du dernier relevé de notes officiel académique et/ou l'original du diplôme sera exigé lors des examens et/ou de l'entrevue.

Il appartient au candidat de fournir un curriculum vitae qui contient les précisions qui permettront d'établir avec justesse si celui-ci rencontre les exigences du poste sur le plan de la scolarité et de l'expérience.

Le nombre de poste est estimatif et sera ajusté en fonction des besoins.

La Ville de Gatineau applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature.

Nous vous remercions à l'avance de votre candidature. Cependant, seules les personnes retenues seront contactées.